

●  
DES COMPÉTENCES  
TERMINALES

Les compétences terminales d'un programme intègrent l'ensemble des compétences développées dans le programme à travers les cours. En ce sens, elles sont nécessairement complexes. C'est à partir des différents apprentissages réalisés (différents types de connaissances) et de leur intégration que l'élève a la capacité d'agir dans les situations variées qu'il rencontrera au terme de sa formation, sur le marché du travail ou à l'université.

●  
EN TANT QUE RÉSULTAT  
DE L'INTÉGRATION

Le terme « intégration » est pris ici dans un sens très large, englobant à la fois ce qui est de l'ordre de l'intégration des acquis à un système propre à l'élève (rétention, mise en relation, organisation, appropriation personnelle, conscience de ses acquis, de la portée et des limites de ceux-ci, conscience de ses faiblesses, développement d'une conception et de valeurs personnelles liées aux futurs domaines d'intervention) et ce qui est de l'ordre de l'intégration des acquis à sa pratique (application et transfert, évaluation et régulation de chaque intervention, évolution d'un ensemble d'interventions). Il ne s'agit donc plus de réévaluer les apprentissages faits à l'échelle de chacun des cours mais plutôt leur intégration.

●  
PAR L'ÉLÈVE

Cela implique qu'il s'agit minimalement de s'assurer que le jugement rendu se rapporte bien aux résultats d'apprentissage de l'élève considéré, même si certaines tâches effectuées dans le cadre de l'épreuve ont pu être réalisées en équipe.

Par ailleurs, à supposer que les objectifs de formation et l'enseignement reçus soient exactement les mêmes pour les élèves, chacun réalisera sa propre intégration. Cela signifie que les élèves n'aboutiront pas à un profil de compétences identique au terme de leurs études. L'ÉSP, tout en portant sur les compétences terminales que tous les élèves d'un même programme doivent avoir développées, doit laisser place à l'expression du caractère nécessairement personnel du résultat de formation de chaque élève.

●  
DES APPRENTISSAGES  
ESSENTIELS RÉALISÉS DANS  
LE PROGRAMME

Tout programme du collégial comportant deux composantes, à savoir la formation spécifique et la formation générale, la maîtrise des compétences ou objectifs intégrateurs devrait témoigner de l'intégration d'apprentissages réalisés dans les deux composantes.

De plus, les compétences que l'élève a développées au terme de sa formation l'ont été à partir des apprentissages effectivement réalisés. Il faut donc que ces derniers aient été suffisants, tant en ce qui concerne la quantité, la nature et le type de traitement qu'on en a fait.

#### RÉFÉRENCES

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : cadre de référence*, Gouvernement du Québec, janvier 1994, p. 12.
2. D'AMOUR, C. et collaborateurs, Session de perfectionnement de PERFORMA sur l'ÉSP, 12 et 13 septembre 1996, dans le cadre d'une recherche subventionnée par la Délégation collégiale de PERFORMA : *L'évaluation des apprentissages au collégial : du cours au programme*.

---

## Une épreuve synthèse de programme à deux volets

Ulric Aylwin  
Conseiller pédagogique

Chaque épreuve synthèse de programme pourrait comporter deux volets, l'un qui a la forme d'exercices ou d'expérimentations, l'autre qui a la forme d'un examen standardisé.

### LE VOLET APPLIQUÉ

#### Nature

Il s'agit d'une épreuve synthèse où l'élève est évalué soit dans une situation réelle de travail ou d'étude, comme dans le cas d'un stage, d'un projet réalisé dans une entreprise ou d'un projet de recherche en fin d'études, soit dans une situation fictive, comme dans le cas d'une simulation ou de la résolution de problèmes dans des études de cas.

#### Raisons d'être

Le volet appliqué est nécessaire pour plusieurs raisons :

- ce n'est que dans un cadre « authentique » que l'on peut constater si un élève possède effectivement la compétence globale censément acquise au cours de ses études ;
- ce n'est que dans une action qui fait simultanément appel à diverses connaissances, habiletés et attitudes que

l'on peut constater si l'élève a intégré les divers savoirs ;

- ce n'est que dans une *mise en situation nouvelle* que l'on peut constater si l'élève est capable de *transférer* dans la pratique les savoirs acquis dans le cadre scolaire ;
- ce n'est que dans le vécu concret que l'on peut observer plusieurs habiletés, telles que celles liées à la communication, à l'interaction sociale ou aux processus intrapersonnels, et aussi plusieurs attitudes ou qualités telles que l'initiative, la confiance en soi, la résistance au stress, l'esprit de décision, et autres ; de fait, dans plusieurs cours, l'évaluation comportait déjà une partie d'application, aussi va-t-il de soi qu'une évaluation aussi englobante que l'ÉSP doit comporter ce volet appliqué.

### Limites

Le volet appliqué ne peut à lui seul constituer toute l'ÉSP, parce que certains savoirs essentiels n'y sont pas vérifiés et parce que l'uniformité des exigences de l'évaluation y est plus ou moins assurée.

- Limites sur le plan des savoirs  
Les cas, les situations ou les clients auxquels un élève a fait face durant son stage ou l'exécution de son projet ne lui auront permis, généralement, de manifester sa compétence que pour une partie de ce que contient le profil du diplômé.
- Limites sur le plan des conditions de l'évaluation  
Dans un stage ou un projet de fin d'études, chaque élève est placé dans un environnement qui lui est propre, avec des défis, des obstacles, des avantages et un soutien qui sont particuliers à cet environnement ; il en résulte une impossibilité d'évaluer tous les élèves sur la même base.  
En outre, l'évaluateur étant différent d'un élève ou d'un groupe d'élèves à l'autre, l'équivalence du traitement

accordé à tous les élèves s'en trouve d'autant réduite.

Ces limites importantes fondent la nécessité d'un deuxième volet dont les conditions de réalisation soient totalement uniformisées et contrôlées.

### LE VOLET STANDARDISÉ\*

Ce qui fait la valeur unique de ce volet, c'est que tous les élèves s'y trouvent placés dans exactement les mêmes conditions de passation et d'évaluation.

#### *Même lieu et même durée*

Les élèves se trouvent dans le même local, dans le même environnement et pendant la même durée.

#### *Mêmes documents déclencheurs*

Qu'il s'agisse de questions ouvertes ou de questions fermées, de cas à étudier, de séries de diapositives ou de bandes vidéo, tous les élèves sont placés exactement devant le même contenu à traiter.

Fait capital à noter, des déclencheurs tels que les documents vidéo peuvent présenter des situations très complexes, très proches du cadre professionnel réel.

#### *Mêmes questions*

Face aux documents présentés, tous ont à répondre aux mêmes questions ou à faire la même démarche.

\* Le terme « standardisé » ne doit pas être compris comme si le volet appliqué ne comportait pas ses standards de qualité ; on se réfère ici à la définition de « standardisation » dans *Le Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre : « Ensemble des opérations d'uniformisation d'un instrument de mesure quant aux conditions d'administration, aux modalités de correction et à l'expression des résultats. »

### *Mêmes critères d'évaluation*

Ces critères ont été choisis et définis à l'avance par l'équipe responsable de l'évaluation, de sorte que la performance de chacun est évaluée non pas au regard de la performance des autres, mais en fonction de critères fixes et objectifs.

### *Même évaluateur*

Étant donné la standardisation du cadre et du contenu de l'examen, de même que des critères d'évaluation, la variable « personnalité de l'évaluateur » ne joue plus, en principe, car on pourrait tout aussi bien faire corriger les copies d'un groupe par un professeur qui lui est étranger.

### CONCLUSION

Il ressort nettement que les deux volets décrits ont, chacun, des avantages exclusifs, et qu'ils sont à la fois complémentaires et nécessaires.

Le fait d'introduire, au terme du programme, une épreuve dont la visée essentielle est d'évaluer la qualité de l'intégration des apprentissages et d'associer formellement cette démarche d'évaluation à la sanction officielle des études signifie que le souci de favoriser pareille intégration va devoir influencer les stratégies d'enseignement utilisées ainsi que les activités d'apprentissage proposées aux élèves.

[LALIBERTÉ, J., « L'épreuve synthèse de programme : gage ou facteur d'intégration des apprentissages » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 8, n° 3, mars 1995, p. 20-21.]